

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON EN VELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire des ses séances, sous la présidence de **Mr François Régis SABY, Maire.**

Nombre de conseillers afférent au Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Absents : 03
Pouvoir : 02

Date de convocation : 10/09/2021

Date d'affichage : 10/09/2021

PRESENTS : François Régis SABY, Marie Laure JAMES, Lucien MOUNIER, Sophie VALLA, Jean Paul BARRALON, Anne Marie CHOMARAT, André SAGNOL, Brice AULAGNON, Franck BARALON, Denis BARRALON, SMAJDOR Chantal, SOUVIGNET Sonia

ABSENTS avec POUVOIRS : Céline MASSARDIER, Marie Jo MONTEIL

ABSENTS : Jean Paul GIBERT

Mr Franck BARALON a été élu secrétaire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de solde de fonds de concours à la Communauté de Communes

Nous avons demandé à la communauté de communes le solde de fonds de concours 2018/2020 soit 238 143,97 €.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarif et règlement de la salle d'animation

Chaque année, la municipalité subventionne le feu d'artifice de la vogue. La facture s'élève à 3 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à établir le mandat correspondant.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention « amendes de police » au Département de la Haute Loire

Le département nous a fait parvenir un courrier nous notifiant que nous avons droit de déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Certains travaux seulement sont éligibles. Nous avons donc décidé de déposer le dossier pour l'aire de covoiturage de la Vigne qui est inclus dans la consultation de la voirie 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION : RAPORT SUR L'EAU 2020

Nous avons l'obligation de mettre en ligne sur le site « eaufrance.fr » le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable. Voici les indicateurs techniques et financiers de ce service : en 2020 ce service a desservi 729 abonnés contre 716 abonnés en 2019. 80 321 m3 ont été mis en distribution pour 54 866 m3 consommés soit des pertes s'élevant à 25 455 m3. La vente de l'eau aux usagers a rapporté 148 858 € HT. Le rendement du réseau était de 68.3 %.

Après délibération le Conseil Municipal décide de reporter ce point au prochain conseil afin d'avoir des explications plus concrètes de la part du syndicat des eaux.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

OBJET DE LA DELIBERATION : ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE FAY

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Public cité en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 495.67 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : $5\,495.67\text{ €} \times 55\% = 3\,022.62\text{ euros}$.

OBJET DE LA DELIBERATION : PERMIS DE CONSTRUIRE ENTREPRISE CORNUT

Le conseil municipal décide de mettre ce point à l'ordre du prochain conseil municipal.

Plusieurs autres questions ayant été abordées, la séance est levée vers 22h25.

Le secrétaire de séance

Le Maire

